



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

AUGMENTATION DES CAPACITES D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE REMILLY-AILLICOURT

Par arrêté préfectoral n°2023-444 du 1^{er} août 2023 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS Le Gaz Vert de Remilly sise lieu-dit « Le Petit Remilly » à Remilly-Aillicourt (08450) en vue d'augmenter les capacités d'une unité de méthanisation, à l'adresse lieu-dit « Le Petit Remilly » sur le territoire de la commune de Remilly-Aillicourt (08450) au titre de la rubrique 2781-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation du public se déroulera du **jeudi 24 août 2023 au jeudi 21 septembre 2023 inclus**.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une « enquête publique allégée » se déroulant sans commissaire enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, cette décision peut être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Remilly-Aillicourt – 6 rue de Butez – 08450 Remilly-Aillicourt, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : www.ardennes.gouv.fr / onglet : Actions de l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

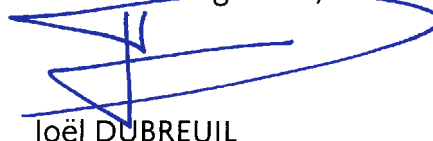
Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre déposé en mairie de Remilly-Aillicourt ou adressées par écrit à la Préfecture des Ardennes, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :

Préfecture des Ardennes
DCAT/ bureau des procédures environnementales
1 place de la Préfecture
BP 60002
08005 Charleville-Mézières.

Des observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse : pref-icpe-ae@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le 1^{er} août 2023

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Joël DUBREUIL